



MARCHÉ
MATINAL
de Bruxelles

RAPPORT ANNUEL 2020

SOMMAIRE

1

AVANT-PROPOS

Page 5

2

L'ASBL MABRU

Page 7

3

ORGANES DE GESTION

Page 8



4

QUELQUES CHIFFRES

Page 10

5

TEMPS FORTS DE 2020

Page 12

6

BILAN 2020

Page 20



mabru
MARCHÉ MATINAL DE BRUXELLES
VROEGMARKT VAN BRUSSEL

Quai des Usines 22-23, 1000 Bruxelles
+32 (0)2 215 51 69
www.mabru.be
mabru@mabru.be



1. AVANT-PROPOS



Chers tous,

L'année 2020 restera à jamais dans nos mémoires. Cette pandémie nous a frappés par surprise et nous a forcés à nous réinventer. D'ores et déjà nous pouvons être fiers de la bonne tenue du secteur alimentaire. Les grossistes et producteurs qui composent notre marché ont été différemment impactés par la crise du Covid-19. Certains commerçants ont rencontré des difficultés, d'autres ont réussi à atteindre un chiffre d'affaires au-delà de leurs espérances. Mais tous ont donné le meilleur d'eux-mêmes. Cette crise a démontré, s'il le fallait encore, l'importance de la filière de gros dans l'approvisionnement alimentaire. Tous les travailleurs sont restés fidèles au poste, alors que la plupart des citoyens étaient confinés chez eux.

Cette exceptionnelle disponibilité a permis de continuer à approvisionner tous les foyers de Belgique malgré les circonstances sanitaires.

Le Marché Matinal restera la première plate-forme alimentaire de Belgique mais se modernise et poursuit son expansion. Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée ici pour remercier l'ensemble des personnes qui travaillent sur le site du Marché Matinal de Bruxelles. Qu'il s'agisse des agents de gardiennage au personnel de nettoyage, des travailleurs de Mabru au personnel de nos concessionnaires.

Mais ce marché ne peut exister sans sa diversité de clients. Restaurateurs, traiteurs, maraîchers, épiciers, fleuristes... tous ont été fidèles au rendez-vous et nous ont permis de continuer à travailler.

En espérant que 2021 nous permette de retrouver enfin une vie normale, à l'abri des risques sanitaires, nous vous souhaitons tout le meilleur pour la reprise de vos activités diverses.

Cordialement,

Le Président,
Sevetk TEMIZ

Le Directeur général,
Laurent NYS



PLUS DE
22.000
VISITEURS
par mois



ENTRE
600 & 700
personnes travaillent
sur le site en fonction
de la saison

8.000
à
10.000
tonnes de
produits
transitent
chaque
semaine
par le marché

Évaluation du
chiffre d'affaires des
commerçants sur le site :

450 À 500
MILLIONS
d'euros par an



5
HALLES
DE
VENTE

1
PARKING



1
BÂTIMENT
LOGISTIQUE



sur un
site de **14**
HECTARES

115
firmes
sont
installées
sur le
marché

PLUS DE
25.000
panneaux photovoltaïques
installés sur le site



2. L'ASBL MABRU en quelques mots

Premier marché de gros de Belgique, le Marché Matinal de Bruxelles est dédié à la distribution des produits principalement agroalimentaires à destination des acheteurs professionnels du commerce de gros et de détail, de l'Horeca, des cuisines de collectivités ainsi que des marchands ambulants, venant de tout le pays.

Son objet principal est de regrouper des opérateurs multiples en un seul lieu afin de favoriser la concurrence, d'organiser la logistique et de faciliter les synergies grâce à des services communs.

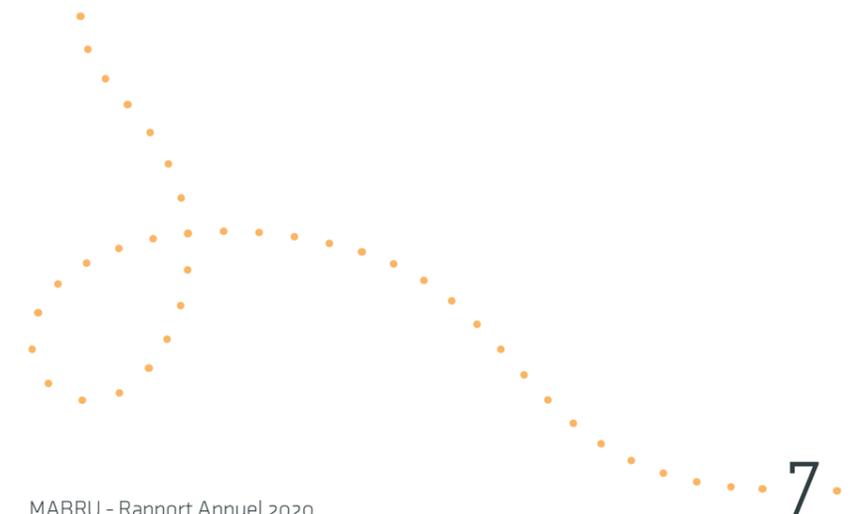
Ces opérateurs favorisent ainsi l'étendue de la gamme des produits mise en vente, donc la diversité de l'offre et le choix des acheteurs.

La richesse caractéristique du savoir-faire et de l'expertise des professionnels du Marché Matinal de Bruxelles, c'est bien d'adapter leur offre de produits à la diversité des demandes des consommateurs et aux besoins des détaillants et des professionnels et de proposer un panel de produits élargi.

Sa mission essentielle est d'assurer l'approvisionnement alimentaire en produits frais de la région de Bruxelles-Capitale, mais sa zone d'influence dépasse largement les frontières régionales. L'existence de ce marché, qui contribue activement au développement de la Capitale, permet ainsi de répondre aux besoins de tous les circuits de commercialisation, d'assurer la pluralité des circuits de distribution de produits frais, de participer au maintien des secteurs traditionnels, et de rapprocher la production agricole de la distribution.

Implanté depuis 1973 le long du canal, le Marché Matinal est un acteur économique majeur qui participe au développement local et régional et crée des emplois de proximité pour des travailleurs infra-qualifiés. Il contribue également au développement durable tant au niveau de la mobilité - grâce à sa localisation centrale, véritable atout pour la livraison du dernier kilomètre, grâce à la concentration d'acteurs qu'il permet, et en raison de ses horaires de fonctionnement nocturnes - qu'au niveau de l'alimentation, en assurant, de manière régulière et contrôlée, la distribution de produits frais, majoritairement locaux ou en provenance des régions agricoles de la Communauté européenne.

L'asbl Mabru a été constituée en 1992 pour satisfaire un besoin d'intérêt général ayant un caractère commercial. La gestion de Mabru repose sur des critères de rendement, d'efficacité et de rentabilité. L'asbl exerce ses activités en situation de concurrence sur le marché de référence et prend en charge tous les risques liés à ses activités.



3. ORGANES DE GESTION

Le Conseil d'Administration

Depuis le 4 septembre 2019, il est composé comme suit :

Président

Monsieur Sevket TEMIZ

Administrateurs

Membres du Bureau Permanent

Monsieur Mustapha AMRANI
Monsieur Stefan BOSMANS
Madame Laurence CLAERHOUT
Monsieur Bernard DHONDT
Monsieur Michel LEFEVER
Madame Myrna NABHAN
Monsieur Lionel RIGOLET
Monsieur Rudi WALDERS

Autres administrateurs

Non-membres du Bureau Permanent

Monsieur Michel BARNSTIJN
Madame Mie-Jeanne NYANGA-LUMBALA
Madame Stéphanie UNY

Membre de l'Assemblée Générale

Monsieur Mohammed MECHBAL

L'équipe administrative et technique

Monsieur Laurent NYS
Direction générale

Madame Patricia MUESA LUNGENI
Comptabilité et Ressources humaines

Monsieur Michaël DE VETTER
Gestion administrative

Madame Sarah CORTY
Secrétariat et Administration

Madame Sarah NAKKACH HOMMAN
Secrétariat et Administration

Madame Anicée HENIN
Communication et Secrétariat des organes de gestion

Monsieur Thierry BAUDSON
Gestion technique

Monsieur Mehmet AYDIN
Ouvrier qualifié

Monsieur Brahim SALAH
Ouvrier

Monsieur Mezri MOKNI
Ouvrier

Monsieur Saïd GHARBAOUI
Ouvrier

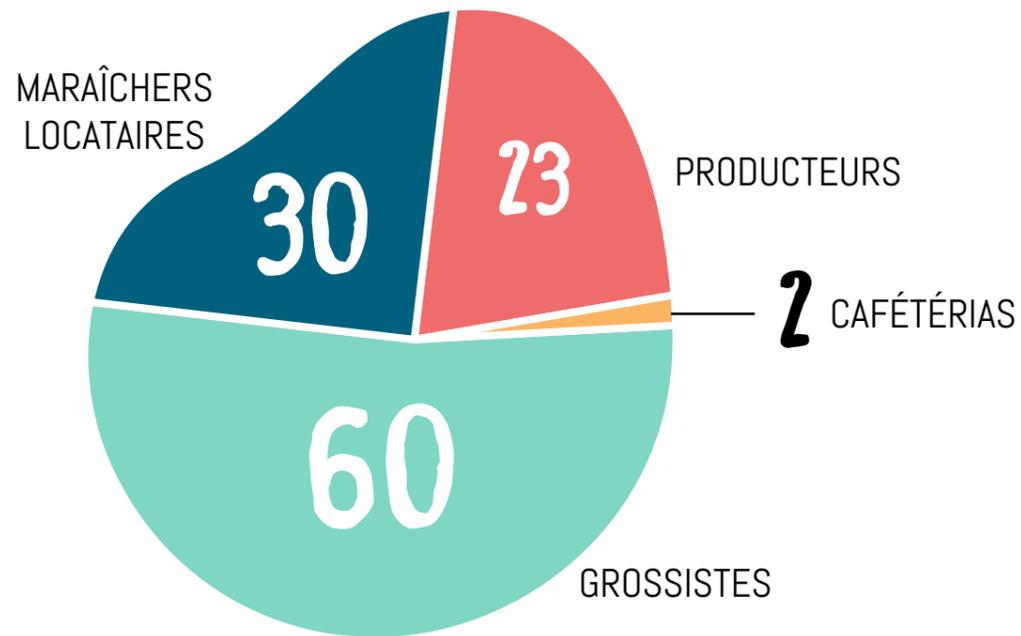
Monsieur Saïd BOUMANI
Ouvrier

Monsieur Kazim GUCLU
Ouvrier

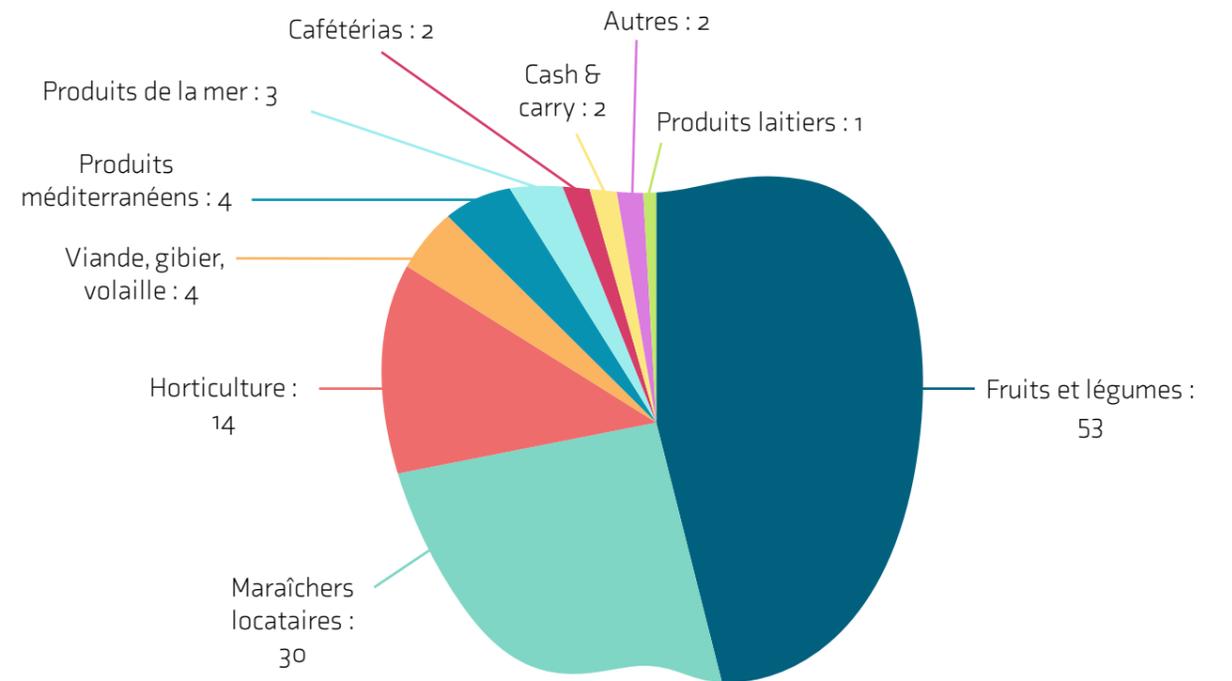


4. Le Marché Matinal de Bruxelles en QUELQUES CHIFFRES

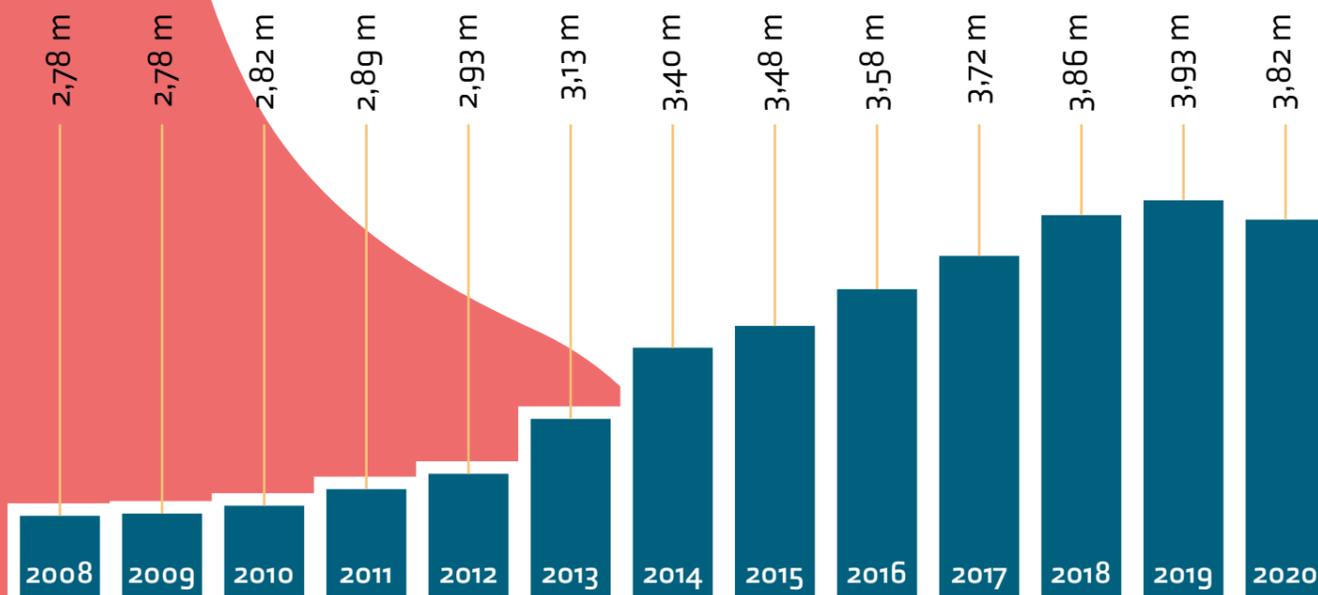
Nombre d'entreprises installées sur le marché en 2020 : 115



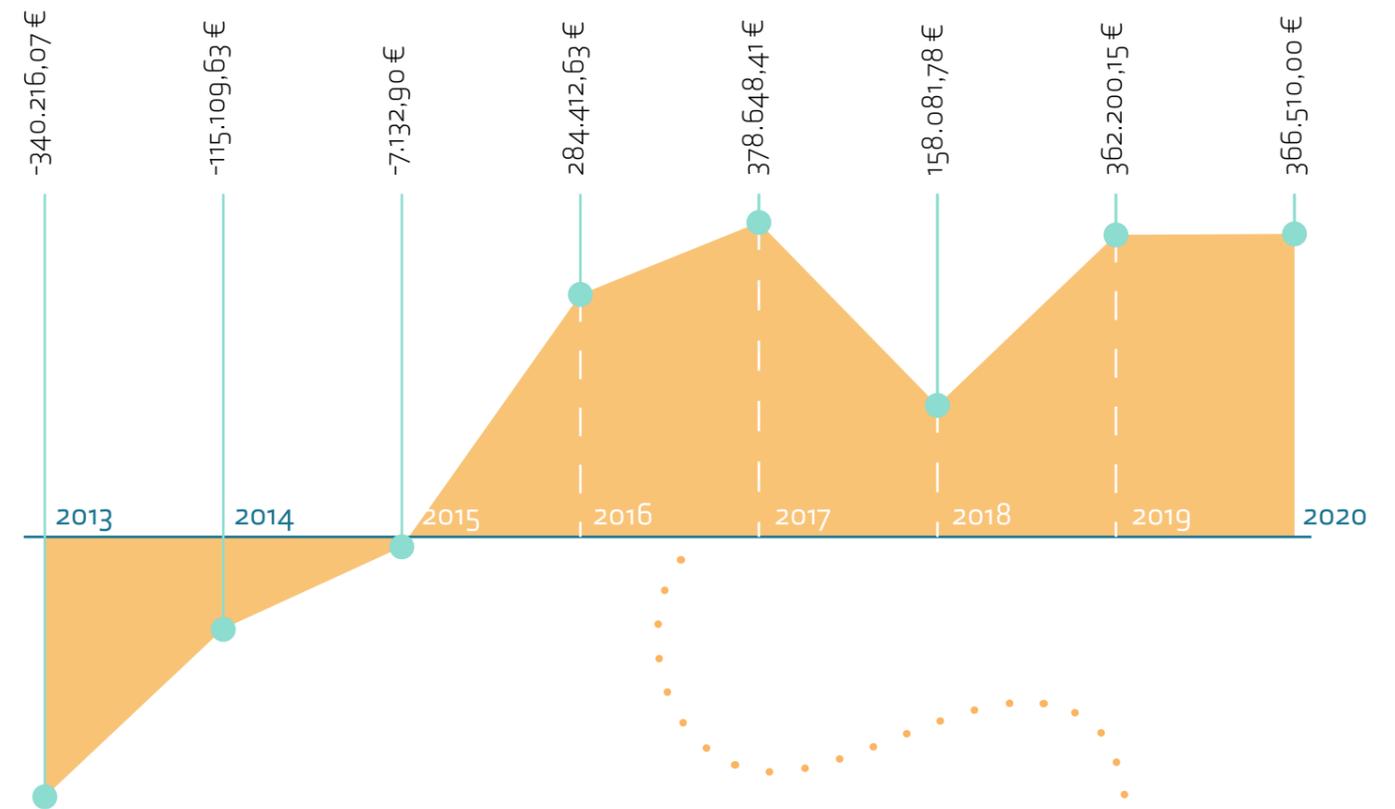
Les 115 entreprises installées sur le marché en 2020 par secteur



Évolution du chiffre d'affaire de l'asbl Mabru (en millions)



Évolution du bénéfice de l'asbl Mabru



5. Les temps forts de l'année

2020



La halle G devient la halle Jean-Pierre Bruneau

Une des cinq halles du Marché Matinal de Bruxelles a été baptisée le 10 février 2020, en hommage à l'un des chefs les plus étoilés de Bruxelles, Jean-Pierre Bruneau.

Fidèle client et ami du marché durant 42 ans, Jean-Pierre Bruneau est devenu au fil des ans un véritable ambassadeur de ce haut-lieu gastronomique historique où il s'approvisionnait presque quotidiennement pour son restaurant.

Originaire de Namur, il a ouvert son restaurant « Bruneau » en 1975, au pied de la basilique de Koekelberg. Récompensé d'une étoile Michelin en 1977, suivie d'une deuxième en 1982 et d'une troisième en 1988 qu'il a conservée jusqu'en 2004, Jean-Pierre a été l'un des premiers à honorer les légumes dans la haute gastronomie. C'est en janvier 2018 que Jean-Pierre Bruneau a rendu son tablier, pour une retraite bien méritée.

Jean-Pierre a formé de nombreux chefs qui ont aujourd'hui leur propre restaurant, tels que Karen Torosyan, David Martin, Axel Colonna-Cesari ou encore Thomas Locus.

"Je suis heureux d'apprendre que tous les sous-chefs qui m'ont accompagné sont toujours fidèles au Marché Matinal, parce que je trouve important de venir sur place, de choisir ses produits et d'avoir le contact avec les fournisseurs", a expliqué Jean-Pierre Bruneau. "Quand on a un produit de bonne qualité, c'est 50% du plat qui est réussi."

La halle G du marché, construite en 1982 dont la superficie fait plus de 8.000 m², dédiée aux produits gastronomiques tels que le gibier, la volaille, les produits de la mer, le caviar, les produits laitiers ou la charcuterie porte désormais le nom du célèbre cuisinier Jean-Pierre Bruneau.

Pour marquer l'occasion, une réception a été donnée en son honneur. De nombreuses personnalités ont répondu présent à l'invitation de Mabru, parmi lesquelles SAR le Prince Laurent, le Bourgmestre de la Ville de Bruxelles, Philippe Close ou encore Fabian Maingain, échevin des Affaires économiques. Le président et le directeur ont également pu accueillir Philippe Trine, président de la fédération Horeca Bruxelles, entouré par de nombreux chefs étoilés tels que Pierre Wynants, Karen Torosyan, Stefano Spinelli, Eddy Munster, ainsi que d'une large délégation de Mastercooks et d'autres personnalités emblématiques de la gastronomie.

Une grande enseigne sur la façade verte de la halle ainsi qu'une plaque commémorative à l'entrée de la halle G ont été dévoilées avec le nom de Jean-Pierre Bruneau.

"C'est la première halle qui porte le nom d'un chef étoilé", a souligné Philippe Close, estimant que Jean-Pierre Bruneau fait exceller la cuisine dans Bruxelles depuis 42 ans.

Sevket Temiz, président de Mabru considère qu'il est primordial de souligner les liens qui unissent les acteurs de l'excellence de la gastronomie. "Les chefs et nos commerçants ont toujours été unis dans la recherche de produit alliant qualité, innovation dans l'espoir d'égayer nos tables et surprendre le consommateur final."

Le Marché Matinal face à la crise sanitaire

Le 14 mars 2020, le Conseil National de Sécurité belge annonçait une série de mesures, visant à enrayer la propagation du coronavirus.

L'activité économique de notre pays a subi de plein fouet les conséquences des mesures de confinement qui ont mis à l'arrêt de nombreux secteurs dont l'Horeca, les marchés de rue, mais aussi les commerces non alimentaires y compris le secteur horticole, pour ne citer que ceux en lien avec les activités du site.

Depuis le début, le Marché Matinal a été autorisé à rester ouvert, aux horaires habituels, pour assurer la continuité de l'approvisionnement alimentaire, essentiel pour la population.

Cependant, plusieurs opérateurs du marché ont dû arrêter leurs activités lors du premier confinement, les commerçants de la halle aux fleurs, les maraîchers ambulants locataires d'espaces frigorifiques et les deux cafétérias du site, soit au total 47 sociétés.

De même que la brocante organisée tous les dimanches matins sur le parking de Mabru est suspendue depuis la mi-mars 2020.

Afin de travailler en toute sécurité, les équipes de Mabru ont diffusé les consignes de sécurité et demandé à tous les commerçants de limiter les contacts dans leurs surfaces de vente : pas plus de 1 client par 10 m² dans leurs magasins.

La nécessité d'assurer une distanciation suffisante a poussé les responsables de Mabru à installer du matériel pour créer des couloirs et ainsi mieux délimiter les flux de circulation.

La direction de Mabru est restée en contact avec les autorités de la Ville de Bruxelles pour l'aspect ordre public et a tenu les acteurs du site informés de chaque évolution.

Depuis le premier confinement au mois de mars, la direction de l'asbl Mabru a décidé de suspendre les visites guidées du marché, proposées aux particuliers, aux écoles hôtelières et autres groupes.

En prévision des futures évolutions des mesures pour l'année 2021, le Conseil d'Administration de l'asbl Mabru a pris la décision de reporter les Portes Ouvertes prévues en septembre 2021, à septembre 2022 afin d'assurer les meilleures conditions d'accueil pour les visiteurs et de pouvoir inviter le plus de participants à vivre cette nuit exceptionnelle.

La direction de Mabru a par conséquent pris des mesures financières pour soulager et soutenir les firmes concernées par cette crise. A l'inverse, certains commerçants, fournisseurs des petits commerces de proximité ont vu leur chiffre d'affaires fortement progresser.

Malgré les réductions octroyées aux commerces impactés par la crise, aux dépenses liées à la pandémie (masques, gels hydroalcooliques, signalétique, ...), l'impact financier de la crise sur l'asbl Mabru est mesuré et n'a pas empêché de voir se profiler un bénéfice sur l'exercice 2020.

Concernant les entrées du site, les pertes des entrées payantes sont faibles en 2020 (-15%), tenant compte de la fermeture de l'Horeca et autres secteurs lors du premier confinement. Cependant, cette perte d'entrées payantes est compensée par une augmentation significative du nombre d'abonnements annuels, soit plus 22%, ce qui démontre une hausse de la fidélisation de nos clients. Ces chiffres sont plus que réjouissants pour une année de crise.



700 tonnes d'invendus redistribués en 2020

Cette année de pandémie a également eu des répercussions sur les chiffres du projet DREAM (Distribution et Récupération d'Excédents Alimentaires à Mabru) qui récupère depuis 2015 les fruits et légumes frais invendus auprès des commerçants du Marché Matinal et d'autres fournisseurs, et les redistribue à des associations bruxelloises actives dans le domaine de l'aide alimentaire.

Alors qu'en février 2020 DREAM avait collecté et distribué 30 tonnes d'invendus, l'association a connu des records d'approvisionnement pendant le premier confinement : 45 tonnes de nourriture ont été distribuées en mars et près de 60 tonnes au mois d'avril.

En 2020, le CPAS de la Ville de Bruxelles, via DREAM, a distribué 600 tonnes de fruits et légumes invendus, récupérés notamment au Marché Matinal de Bruxelles. Ce tonnage correspond pour ainsi dire à environ 10.000 personnes alimentées quotidiennement en fruits et légumes (en comptant 200 g de fruits et légumes consommés par personne et par jour) qui ont été aidées en 2020 par ce seul projet. Cette année, DREAM s'est adressé à plus de 100 associations (restaurants sociaux, épiceries sociales, distribution de colis) localisées dans les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Depuis le début de la crise sanitaire, et suite à la fermeture des restaurants sociaux, le nombre de colis distribués a doublé, comparé aux chiffres de 2019.

Malgré l'augmentation de l'offre, les besoins restent aussi importants. On estime que 30% de bénéficiaires supplémentaires se sont rajoutés au nombre de personnes aidées par le secteur de l'aide alimentaire en Région bruxelloise.





De nouveaux développements sur le site

Cette année particulière n'a pas arrêté pour autant les investissements immobiliers sur le site. De vastes chantiers ont pu voir le jour, notamment la toute nouvelle entrée mise en place en août 2020.

Cette nouvelle entrée permet notamment d'augmenter le contrôle et la sécurité sur le site de Mabru.

Nos abonnés concessionnaires et acheteurs doivent dès lors scanner leur badge à la barrière de l'entrée mais également à la barrière de sortie. L'appareil ne disposant plus de monnayeur, c'est désormais uniquement par carte bancaire que les autres clients paient le droit d'entrée. Le montant payé est désormais calculé en fonction du nombre d'heures de stationnement sur le site, grâce au nouveau système.

Les concessionnaires et clients abonnés ont eu l'occasion de faire le changement de leur(s) badge(s), ce qui représente au total plus de 1.500 badges créés en moins de trois mois.

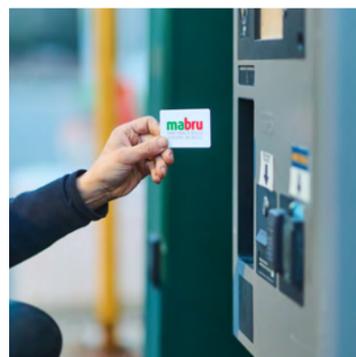
Ces aménagements ont été dans un premier temps un grand changement. Une période d'explication, d'accompagnement a été mise en place par le service de sécurité et les équipes de Mabru, pour que tout se passe dans la sérénité et avec plus d'efficacité.

Merci à tous les utilisateurs du marché pour leur collaboration et leur compréhension face à ce changement de taille qui a demandé beaucoup de temps et d'énergie au personnel administratif et technique, et au service de sécurité durant ces mois de chantier.

En parallèle, de nouvelles zones de stockage ont été créées à l'arrière des halles de vente D, E, F, G.

Sur une superficie de 1.162 m², ces espaces couverts, composés de treize enclos fermés sont, depuis l'été 2020, loués aux commerçants du Marché Matinal, et réservés uniquement à l'entreposage de palettes, cageots et autres contenants de marchandises.

Ces nouveaux aménagements permettent de faciliter le confort de nos concessionnaires qui rencontrent d'énormes difficultés liées au stockage des contenants de marchandises qu'ils commercialisent.



Bornes de recharge pour véhicules électriques

Après l'installation des 25.000 panneaux solaires sur le site, une nouvelle installation s'inscrit une fois de plus dans la volonté de l'asbl Mabru de rendre le marché le plus vert possible, grâce ici à une mobilité plus durable.

Quatre bornes de recharge intelligentes ont été installées par la société Engie, sur le parking de Mabru, en face de la halle E. Ces bornes de recharge semi-rapides sont destinées à tout véhicule électrique ou hybride rechargeable et permettent un chargement complet en 8 heures.

Pour rappel, la Région de Bruxelles-Capitale a instauré en 2018 une zone basses émissions (LEZ) avec un accès restreint et payant pour les catégories de voitures les plus polluantes. Une des raisons pour lesquelles le marché du véhicule électrique prend de plus en plus d'ampleur. Cette évolution implique inévitablement une adaptation des infrastructures, de sorte que tout le monde puisse recharger son véhicule.



Rayonnement du Marché Matinal dans les médias

C'est dans le cadre d'un partenariat avec l'émission « La grande balade » diffusée depuis septembre 2020 sur RTL-TVI, que deux chefs belges de renommée sont venus faire leurs courses au Marché Matinal.

« La grande balade » nous emmène pendant dix semaines à la découverte du patrimoine touristique et gastronomique de notre pays, en compagnie de l'animatrice Sophie Pendeville.

En juin 2020, c'est le chef Yves Mattagne, qui se baladait dans les halles du marché pour trouver ses produits cuisinés par la suite dans l'émission. Après 30 ans aux fourneaux du restaurant doublement étoilé Sea Grill, fermé en décembre 2019, Yves Mattagne va relancer la Villa Lorraine, situé au bord du Bois de la Cambre, d'ici la fin de l'année.

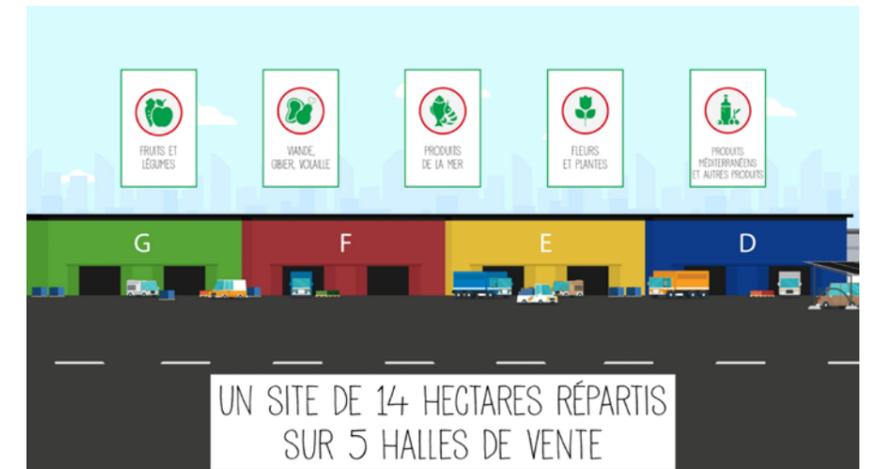


Et en attendant que le chantier de rénovation de la Villa Lorraine prenne fin, le chef exerce ses talents dans les cuisines d'Art Club, un restaurant éphémère ouvert sur la place Royale, quatre jours avant le lockdown de mars dernier.

Yves Mattagne explique lors de l'émission qu'il avait 16 ans la première fois qu'il est venu au marché. "C'est important de venir au Marché Matinal en tant que chef car on voit tous les produits de saison, souvent on oublie des produits, on voit les nouveautés aussi et ça c'est important."

Début septembre 2020, le jeune chef bruxellois Mallory Gabsi est également venu à Mabru pour le tournage de la suite de l'émission.

Mallory, à 23 ans, est déjà sous-chef du restaurant éphémère Art Club à Bruxelles dirigé par Yves Mattagne, pour qui il travaille depuis 5 ans. Il a récemment atteint la troisième place au concours culinaire télévisé Top Chef saison 11, diffusé en France.



Animation sur les réseaux sociaux

En décembre, un film d'animation a été créé pour présenter le Marché Matinal de Bruxelles. L'occasion de découvrir le parcours de nos aliments, du champ à l'assiette, et leur passage à Mabru, ventre de Bruxelles et lieu incontournable pour tous les métiers de bouche. Cette vidéo fut une opportunité de rappeler le rôle essentiel du Marché Matinal dans l'approvisionnement alimentaire en Belgique. Une façon de faire rayonner les activités du marché sur les réseaux sociaux, à l'occasion des fêtes de fin d'année. Le Marché Matinal de Bruxelles s'est beaucoup développé sur les différents réseaux sociaux ces dernières années, avec sa page Facebook, son profil LinkedIn et son compte Twitter créés en 2014, et plus tard son compte Instagram en 2017. Ces plateformes permettent de créer un véritable lien avec les différentes cibles du marché (clients acheteurs, concessionnaires, médias, influenceurs et grand public) et permettent d'accroître la visibilité de Mabru au travers d'une large audience.

6. BILAN

au 31 décembre 2020

ACTIF

Valeurs en euros

	CODES	2020	2019
ACTIFS IMMOBILISÉS	20/28	7.362.297,76	6.896.990,25
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles (annexe I, A)	21	33.463,40	40.109,96
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	7.327.918,87	6.855.964,80
A. Terrains et constructions	22	7.123.846,52	6.784.067,33
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	22/91	2.159.211,80	1.508.498,71
2. Autres	22/92	4.964.634,72	5.275.568,62
B. Installations, machines et outillage	23	129.999,32	33.097,02
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	231	27.361,77	27.267,98
2. Autres	232	102.637,55	5.829,04
C. Mobilier et matériel roulant	24	74.073,03	38.800,45
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	241	74.073,03	38.800,45
2. Autre	242		
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	261		
2. Autres	262		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	915,49	915,49
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	1.646.781,51	1.857.464,27
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	2915		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	569.061,13	469.382,04
A. Créances commerciales	40	553.742,18	391.665,37
B. Autres créances	41	15.318,95	77.716,67
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	415		
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	925.524,78	1.370.283,50
X. Comptes de régularisation	490/1	152.195,60	17.798,73

TOTAL DE L'ACTIF

9.009.079,27 8.754.454,52

PASSIF

Valeurs en euros

	CODES	2020	2019
FONDS SOCIAL	10/15	3.654.036,08	3.314.518,52
I. Fonds associatifs	10		
A. Patrimoine de départ	100		
B. Moyens permanents	101		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Fonds affectés (ann. III)	13		
V. Bénéfice reporté	140	3.100.452,78	2.733.942,78
Perte reportée (-)	141		
VI. Subsidés en capital	15	553.583,30	580.575,74
PROVISIONS	16	38.657,20	35.025,00
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5	38.657,20	35.025,00
B. Provisions pour dons et legs avec droit de reprise (ann. IV)	168		
DETTES	17/49	5.316.385,99	5.404.911,00
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	4.171.559,76	4.525.355,70
A. Dettes financières	170/4	4.002.530,42	4.354.696,36
1. Etablissements de crédit, dettes de location financement et assimilées	172/3		
2. Autres emprunts	174	4.002.530,42	4.354.696,36
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176	169.029,34	20.270,00
D. Autres dettes	179		150.389,34
1. Productives d'intérêts	1790		150.389,34
2. Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	1791		
3. Cautionnements reçus en numéraire	1792		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	909.771,01	821.004,36
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	437.605,11	417.156,70
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	206.145,98	195.052,30
1. Fournisseurs	440/4	206.145,98	189.381,26
2. Effets à payer	441		5.671,04
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	266.019,92	208.795,36
1. Impôts	450/3	174.082,25	82.483,83
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	91.937,67	126.311,53
F. Dettes diverses	48		
1. Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire	480/8		
2. Autres dettes diverses productives d'intérêts	4890		
3. Autres dettes diverses non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	4891		
X. Comptes de régularisation	492/3	235.055,22	58.550,94

TOTAL DU PASSIF

9.009.079,27 8.754.454,52

COMPTE DE RÉSULTATS

Valeurs en euros

CODES 2020 2019

I. PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	D	7.362.297,76	6.896.990,25
Ventes et prestations	70/74	4.285.617,70	4.376.182,48
dont Chiffre d'affaire	70	3.827.392,11	3.935.017,51
dont Cotisations, dons, legs et subsides	73	187.834,87	56.003,21
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers	60/61	(1.912.869,27)	(2.007.101,35)
A.B.MARGE BRUTE D'EXPLOITATION (SOLDE POSITIF)	70/61	2.372.748,43	2.369.081,13
MARGE BRUTE D'EXPLOITATION (SOLDE NÉGATIF) (-)	61/70		
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62	(1.054.852,51)	(1.114.819,96)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations	630	(626.868,47)	(539.817,03)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances	631/4	13.038,84	(30.837,39)
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/8	(3.632,20)	104.975,00
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(111.062,18)	(172.959,14)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION (+)	70/64	589.371,91	615.622,61
PERTE D'EXPLOITATION (-)	64/70		

II. PRODUITS FINANCIERS

	75	879,79	720,18
Charges financières (-)	65	(226.890,29)	(241.228,21)
BÉNÉFICE COURANT (+)	70/65	363.361,41	375.114,58
PERTE COURANTE (-)	65/70		

III. PRODUITS EXCEPTIONNELS

	76	5.671,04	
Charges exceptionnelles (-)	66	(2.522,45)	(12.914,43)
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE (+)	70/66	366.510,00	362.200,15
PERTE DE L'EXERCICE (-)	66/70		

